

BUREAU DU CONSEIL FEDERAL

REUNION TELEPHONIQUE DU JEUDI 20 JUILLET 2006

Présidence: M. Jean Pierre ESCALETES
Membres Présents : MM. Frédéric THIRIEZ, Bernard BACOURT, Noël LE GRAËT, Bernard DESUMER, Henri MONTEIL
Membres Excusés: MM. Fernand DUCHAUSSOY (Mission FFF), Michel PLATINI, Christian TEINTURIER
Assistent à la séance : MM. Jacques LAMBERT, Jean Louis VALENTIN, Jean LAPEYRE.

I - INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

▪ **DECISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DE LA FIFA, CONCERNANT LE JOUEUR ZINEDINE ZIDANE**

Le Président fait le compte rendu de la réunion de la Commission de Discipline de la FIFA qui s'est déroulée ce jour à Zurich, au cours de laquelle ladite commission s'est prononcée sur le cas du joueur Zinedine ZIDANE. Le Président a, avec Jean LAPEYRE, accompagné Zinedine ZIDANE. Il donne lecture de la décision prononcée par la Commission de Discipline. Ne pouvant effectuer ses trois matches de suspension puisqu'il arrête sa carrière, Zinedine ZIDANE s'est engagé à se rendre disponible pendant trois jours auprès de la FIFA dans le cadre d'activités organisées en faveur des enfants et des adolescents.

▪ **LETTRE DU PRESIDENT DE LA FFF A L'UEFA CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES PLACES EN CHAMPIONS LEAGUE 2006/2007, SUITE A LA SITUATION DES CLUBS ITALIENS**

Le Bureau,
Prend connaissance du courrier que le Président se propose d'adresser à l'UEFA,
Approuve la position développée par la FFF,
Fait confiance à l'UEFA pour examiner cette question.

▪ **STATUT DES ARBITRES**

Le Bureau,
Entend son Président sur l'évolution du texte législatif relatif au statut des arbitres, tel qu'il a été transmis à l'Assemblée Nationale après adoption par le Sénat le 23 juin 2006,
Décide de faire connaître au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative les inquiétudes que soulève la modification apportée au texte initial.

II - PROPOSITION DE CONCILIATION DU CNOSF

▪ **AFFAIRE M. BRUNO DERRIEN c./ FFF**

Le Bureau,
Informé par son Président de la proposition de conciliation du CNOSF,
Décide de l'accepter,
Demande au Conseil Supérieur de l'Arbitrage de se réunir dans les plus brefs délais afin de statuer en dernier ressort sur la situation de Monsieur Bruno DERRIEN.

- **AFFAIRE M. Jean Marc BONNIN c./ FFF**
Le Bureau,
Informé par son Président de la proposition de conciliation du CNOSF,
Décide de la transmettre au Conseil Supérieur de l'Arbitrage pour avis.
- **AFFAIRE CERCLE SPORTIF TERNES PARIS OUEST c./ FFF**
Le Bureau,
Informé par son Directeur Général Adjoint de la proposition de conciliation du CNOSF,
Décide de ne pas y donner suite

III – QUESTIONS DIVERSES

- **Composition du Conseil de Gestion des Equipes Nationales**
Le Bureau,
Sur proposition du Président de la Ligue du Football Amateur,
Désigne M. Claude VERDURON comme représentant de cette instance au Conseil de Gestion des Equipes Nationales.
- **Bureaux du Conseil Fédéral**
Le Bureau,
Sur proposition de son Président,
Fixe à 15H00, sauf cas particulier, l'horaire des bureaux du Conseil Fédéral pour le prochain semestre.
- **Equipe de France 19 ans Féminine**
Le Bureau,
Note avec plaisir que cette sélection nationale s'est qualifiée pour la finale du Championnat d'Europe,
Décide de lui adresser un message d'encouragement pour cette ultime rencontre qui l'opposera à l'Allemagne le samedi 22 juillet 2006 à Berne.

Le Directeur Général

Le Secrétaire Général

Jacques LAMBERT

Henri MONTEIL